

produits agricoles, et si nous faisons la comparaison de ce qu'ils étaient en 1896 et de ce qu'ils sont en 1906 nous arrivons au même résultat que celui de la comparaison du commerce de 1896 avec celui de 1906. Et cette prospérité existe non seulement dans l'ouest, mais aussi dans l'est et dans toutes les parties du pays. C'est-à-dire que le Canada est devenu, dans l'espace de quelques années, un grand pays dont les promesses d'avenir sont les plus riantes et les plus encourageantes. Les causes de cette prospérité sont diversement appréciées, mais, pour dire toute ma pensée, monsieur l'Orateur, je crois que nous devons tout cela à la Providence et au bon gouvernement que nous avons eu dans les dix dernières années. L'ère de notre prospérité date du moment où la paix et la concorde ont commencé à régner dans ce pays. Monsieur l'Orateur, nous nous rappelons tous le sombre tableau que présentait 1896; nous nous rappelons tous dans quel état déplorable était alors le pays; les citoyens d'origine française et catholique et ceux d'origine anglaise et protestante étaient alors lancés dans une guerre de race et de préjugés qui nous conduisit au seuil d'une guerre civile. Mais grâce à l'action douce, conciliante, paternelle et patriotique du gouvernement actuel, on a semé la paix où germaient la guerre, on a fait des frères d'ennemis acharnés, et aujourd'hui, plus de cris, plus de haines, mais le commun concours de citoyens songeant qu'ils sont tous et avant tout des Canadiens et qu'ils doivent, sans distinction d'origine ou de croyance, travailler comme des patriotes à la grandeur et à la prospérité de leur cher Canada.

C'est avec plaisir, monsieur l'Orateur, que j'appuie la motion qui vient d'être faite.

M. R. L. BORDEN (Carleton, Ontario) : Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis d'offrir mes plus sincères et cordiales félicitations à l'honorable député qui a proposé l'adresse en réponse au discours du trône et à celui qui l'a appuyée, et qui se sont acquittés de leur tâche d'une façon si éloquente. Toutefois, nous ne saurions peut-être abonder absolument dans le sens de l'honorable député de Lambton (M. Pardee) et il nous faudrait bien faire quelques réserves surtout à l'égard de certaines observations qu'il nous a présentées sur les dépenses publiques. L'honorable député qui a proposé l'adresse s'est prononcé fort carrément et catégoriquement, quant il s'est agi de justifier le Gouvernement au sujet des dépenses publiques; et l'année dernière, si j'ai bonne souvenance, il a énergiquement défendu la dépense effectuée pour l'équipement du steamer "Arctic" dépense tout à fait condamnable à notre avis. Lorsqu'il affirme que toutes ces dépenses ont été marquées au coin de la sagesse et de l'économie, au bénéfice du pays, nous évoquons involontairement la vision de l'ef-

froyable désastre dont le pays aurait été victime si l'expédition en question n'eût pas eu lieu et si les trois ou quatre cent mille dollars engloutis dans cette affaire fussent demeurés dans le coffre public. Sans doute l'honorable député se fût empressé d'élever la voix dans cette enceinte pour déplorer pareille calamité publique.

Il nous a présenté d'excellentes observations au sujet de la prospérité dont jouit le pays. Il se réjouit, à bon droit, de cette prospérité et de la brillante situation de nos affaires nationales, et ces sentiments, les députés de la gauche les partagent pleinement. Il nous a signalé le merveilleux accroissement dans le tonnage des transports effectués par nos voies ferrées et nous a donné le chiffre de ce tonnage. Il est, toutefois, un fait qu'il a cru plus prudent de passer sous silence, au bénéfice de sa thèse: c'est que si le chemin de fer intercolonial a largement participé à cet accroissement de transports, le budget de cette administration accuse, depuis quatre ou cinq ans, un déficit d'un chiffre bien supérieur à celui des années précédentes. Il est un autre fait que la prudence lui a conseillé de dissimuler c'est que, bien qu'il existe au Canada d'immenses étendues de terres arables, le Gouvernement actuel semble d'humeur à s'en dessaisir à aussi brève échéance que possible, et cela à des prix de vente fort lucratif pour les heureux mortels qui obtiennent ces concessions. Je félicite cordialement l'honorable député sur les observations qu'il nous a présentées au sujet de la réforme électorale. Je n'ai pu m'empêcher de remarquer que c'est la partie de sa harangue qui a été le moins soulignée par les applaudissements de ses amis. Je ne sais trop s'il se dégage quelque enseignement de ce fait. Je suis bien aise que le Gouvernement nous ait promis, cette année, dans le discours du trône, de proposer à la Chambre une mesure législative à cet égard. La session dernière, j'ai signalé la chose à l'attention du Parlement: j'ai saisi la Chambre de quelques projets de loi et j'ai proposé leur renvoi à un comité spécial. Le ministre de la Justice du jour nous avait aussi soumis quelques propositions de loi, et toutes ces mesures législatives ont été renvoyées à ce comité, afin qu'il les mit à l'étude, à cette époque.

La réforme que vient de nous proposer l'honorable député mérite étude; elle me paraît tout à fait désirable, dans les circonstances. Pour ma part, je me suis dépouillé de tout esprit de parti dans mes observations; je me suis bien gardé de porter d'attaques à cet égard, soit contre les députés soit contre le parti libéral. Je me suis contenté d'appeler l'attention de la Chambre sur ce qui constitue, à mon avis, de graves déficiences soit dans la loi électorale soit dans la loi établissant la procédure à suivre au cours des enquêtes électorales. Malheureusement, par suite de